

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 2 mai 2022, le conseil de l'arrondissement a adopté le règlement **AO-551** intitulé : « *Règlement modifiant le règlement de zonage (1177)* ».

L'objet de ce règlement vise à prohiber la vente de cannabis et ses produits connexes sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

En date du 23 juin 2022, le greffier de la Ville de Montréal a, conformément à l'article 133 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (R.L.R.Q., chapitre C-11.4), délivré un certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au Secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h 12h et de 13h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, ce 28 juillet 2022

La Secrétaire de l'arrondissement

Julie Desjardins, avocate